



Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Territori della Cultura

Rivista on line Numero 2 Anno 2010

Iscrizione al Tribunale della Stampa di Roma n. 344 del 05/08/2010





Françoise Tondre

*Françoise Tondre
Vice-Présidente,
Institut ECO-Conseil,
Institut Européen pour le
Conseil en Environnement
Membre du Comité
Scientifique, Centre
Universitaire Européen pour les
Biens Culturels
Anciennement responsable du
Programme des Itinéraires
Culturels au Conseil de l'Europe*

Les Itinéraires Culturels Européens Une plus-value pour le Tourisme culturel durable

Il ne fait aucun doute que **le patrimoine est pour les communautés un atout majeur**. Reconnaisant cette évidence, le Conseil de l'Europe a changé sa priorité qui n'est plus uniquement la «protection du patrimoine» mais **un réel «projet de société»**. L'idéal du «patrimoine vivant» et du développement durable est revendiqué comme un projet culturel mené à la faveur d'un processus économique qui tient compte de la cohérence sociale et de l'identité culturelle des populations concernées.

Le Conseil de l'Europe considère que du point de vue des pouvoirs publics et de tous les acteurs du domaine du patrimoine, **un changement d'attitudes et d'habitudes plus radical vis-à-vis du patrimoine culturel est nécessaire**. Il repose sur des grands principes d'égale importance: la croissance économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement – et une intégration appropriée du patrimoine naturel et culturel.

D'autres aspects font du patrimoine un atout pour les individus et les communautés. Etablir un lien avec le patrimoine renforce la confiance des hommes en leur identité et leur confère un sentiment d'appartenance à la communauté.

Permettre aux citoyens de passer du statut de simples spectateurs à celui de coauteurs de leur expérience culturelle est un défi que doivent relever les institutions culturelles et patrimoniales traditionnelles. Il va de soi que nous sommes toujours plus ou moins acteurs de nos propres expériences, mais il s'agit ici de connaître le degré de choix, de liberté et de possibilités dont nous disposons.

La Convention de Faro de 2005 du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société stipule que:

«Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux.

Une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures».

Cette approche novatrice du patrimoine privilégie la démocratisation. Elle ne se contente pas de reconnaître que la notion de patrimoine va au-delà de la grandeur et de la beauté, mais aussi qu'elle englobe tout ce qui revêt un sens pour la



société et pour des communautés particulières, et c'est précisément à ces communautés – et non aux autorités – qu'elle laisse le soin de définir quoi inscrire dans le patrimoine.

Trois facteurs étroitement liés permettent aujourd'hui de comprendre le patrimoine: l'interactivité ou la participation active, une définition démocratique de ce en quoi consiste le patrimoine, et un concept du patrimoine qui reflète la véritable composition culturelle de la société.

Parmi les programmes culturels du Conseil de l'Europe le **programme des Itinéraires culturels européens** favorise la connaissance et la compréhension de notre patrimoine commun et la façon dont il illustre les liens entre les nations et les peuples d'Europe. C'est aussi un instrument très utile pour développer le tourisme durable. En effet, par rapport à toutes les autres formes de tourisme, c'est le **tourisme culturel** qui a les plus grandes perspectives de développement (15%) par an. On estime que l'intérêt pour la culture est à l'origine de 35 à 70% du tourisme en Europe. Rappelons que les itinéraires culturels contribuent à la **défense des principes et idéaux du Conseil de l'Europe**: droits de l'homme, état de droit, sécurité démocratique, rapprochement des peuples, respect mutuel. Ils ont pour but de promouvoir une prise de conscience d'un patrimoine et d'une identité culturelle commune basée sur des projets transfrontaliers à long terme. Ils relèvent les défis d'une **Europe interculturelle** au niveau politique, identitaire et démocratique car le programme des itinéraires culturels doit devenir le catalyseur d'une nouvelle cohésion sociale européenne, sans exclure les différences et en visant à élargir le tourisme culturel à un public plus vaste.

En effet, la notion d'itinéraire culturel met en avant **des fonctions d'échanges, de protection et d'innovation**. Les représentants des divers itinéraires ont souligné les convergences et les complémentarités entre les réseaux d'une part, et leurs divergences d'autre part, qui portent essentiellement sur les diverses structures. Une idée commune a surgi néanmoins, celle du partage du savoir, de la culture, des richesses.

Les Itinéraires culturels illustrent également de manière frappante un engagement plus profond des citoyens vis-à-vis du patrimoine culturel. Car dès le départ, les itinéraires culturels n'ont pas été considérés comme des initiatives de promotion du patrimoine, mais comme **des projets culturels transfrontaliers** entre des organisations de la société civile et des collectivités locales qui permettent de mieux se comprendre et de construire ensemble une identité européenne.



*Itinéraire culturel Cluny.
Image de synthèse de l'abbaye
(École Nationale Supérieure
des Arts et Métiers)*



*Itinéraire culturel Saint Jacques de
Compostelle*



- ¹ Les itinéraires culturels labellisés par le Conseil de l'Europe
- Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (1987)
 - La Hanse (1991)
 - Parcs et Jardins (1992)
 - L'itinéraire Heinrich Schickhardt (1992)
 - La Via Francigena (1994)
 - Les Itinéraires Vauban et Wenzel (1995)
 - Les Itinéraires de l'héritage El-Andalus (1997)
 - Les Voies Européennes de Mozart (2002)
 - Le Chemin de La Langue Castillane (2002)
 - La Route des Phéniciens (2003)
 - La Route du Fer dans les Pyrénées (2004)
 - L'itinéraire Saint-Martin de Tours (2005)
 - L'itinéraire Européen du Patrimoine Juif (2005)
 - Les Sites Clunisiens en Europe (2005)
 - Les Routes de l'olivier (2005)
 - Transromanica (2005)
 - La Via Regia (2005)
 - La Route du Fer en Europe Centrale (2007)
 - La Route de Don Quichotte (2007)
 - Les Chemins de Saint-Michel (2007)
 - Iter Vitis, Les Chemins de la Vigne (2009)
 - La Route des Abbayes cisterciennes (2010)
 - La Route européenne des cimetières (2010)
 - Les Chemins de l'art rupestre préhistorique (2010)
 - L'itinéraire européen des villes thermales historiques (2010)
 - L'itinéraire des Chemins de Saint-Olav (2010)

Aujourd'hui, **les 26 itinéraires culturels¹ homologués par le Conseil de l'Europe** concernent près de 1000 collectivités locales et 170 organisations non gouvernementales et universités, et un millier de manifestations culturelles et éducatives sont organisées chaque année. Le dynamisme de la société civile suscité par ces itinéraires est proprement stupéfiant et prouve l'authenticité de l'engagement des citoyens vis-à-vis du patrimoine dès lors que ce sont eux qui définissent quoi faire et quand le faire.

Les Itinéraires culturels de Conseil de l'Europe contribuent également à la diffusion d'un **concept démocratique du patrimoine**. Le patrimoine industriel, agricole et lié au mode de vie est la base de certains de nos itinéraires culturels, comme la Route européenne du fer et la Route de l'olivier. Nous encourageons une participation et une adhésion massives aux réseaux d'itinéraires qui, par la multitude des initiatives populaires, ne cessent de prendre de nouvelles directions.

Ils représentent également un **fort potentiel interculturel**, dont nous cherchons aujourd'hui à tirer le meilleur parti. L'itinéraire européen du patrimoine juif qui a débuté en Alsace ou l'Héritage Al-Andalus qui présente la contribution du monde arabe à la philosophie, à la science, à la littérature et aux arts occidentaux, sont des exemples d'itinéraires qui encouragent la connaissance et la reconnaissance réciproques entre différentes composantes culturelles de nos sociétés plurielles. Un itinéraire sur Alexandre Dumas au Caucase selon le récit de son voyage en 1857 est en train de prendre forme. En effet, A. Dumas est très connu dans les pays de cette région et un tel projet permet de répondre à une demande réelle d'identité européenne de leur part. Un projet d'itinéraire culturel de la mémoire des Roms est lancé, une entreprise qui pourrait devenir paneuropéenne et qui ajoutera une autre dimension au discours politique et aux nombreux programmes sociaux en faveur de l'intégration des Roms, thème malheureusement d'une grande actualité.

Des débats entre les porteurs de projet des différents itinéraires ont mis en relief la diversité des structures d'un itinéraire à l'autre, d'un réseau à l'autre, et **la nécessité de mieux les structurer**. En effet, certains relèvent des autorités locales, d'autres de structures régionales ou nationales, de fondations privées ou publiques et d'associations privées. Par exemple, l'Association Européenne des Vie Francigene (AEVF) implique 7 régions, 4 pays, de nombreuses villes, mais une trentaine



d'associations culturelles et de pèlerinages y sont aussi impliquées. L'itinéraire européen des villes thermales historiques rassemble des municipalités et des régions. Derrière chaque itinéraire on trouve de nombreuses personnes et institutions, des bénévoles, des municipalités, des universités.

Le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe cherche à ce que les rencontres du patrimoine soient interactives et déterminées par les hommes; **il offre une chance réelle aux minorités culturelles** d'établir un lien entre leur patrimoine et la communauté au sens large; en outre, il donne des orientations pour restaurer des relations harmonieuses entre le peuplement humain et l'environnement et pour relier les pratiques et coutumes locales passées et présentes.

Enfin, les itinéraires culturels représentent **une plus-value pour le tourisme**. En effet, ils peuvent contribuer à un tourisme culturel de qualité, par opposition à la quantité, dans l'ensemble des pays européens, pour permettre à ce secteur de contribuer notablement, sur le long terme, à un développement général durable et équilibré, tout en évitant les excès constatés dans certaines destinations livrées au tourisme de masse. On peut concilier les aspects qualitatifs et quantitatifs par le biais d'un développement durable du tourisme fondé sur une synergie des critères

économiques, sociaux, environnementaux et culturels. De nombreuses actions et liaisons sont entreprises avec des offices de tourisme ou des tour-opérateurs.

Néanmoins, pour assurer leur développement et leur viabilité sur le plan culturel, économique et de création de postes, **il faut encourager la formation** en y assimilant harmonieusement ces principes fondamentaux: l'intégration de la protection du patrimoine culturel et naturel, la croissance économique, et la cohésion sociale et la protection de l'environnement.



Itinéraire culturel du Fer



Itinéraire culturel La Route des Oliviers